



Mairie de Plainval

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le

ID : 060-216004895-20251023-32_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 23 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Adjoint au Maire.

Date de Convocation :	17/10/2025	<u>Présents</u> :	Monsieur Taylor BETHELMY, et Mesdames Evelyne CAUWENBERGHS, Gwenaëlle LEROY, Katia VARESI, Marjorie DARCAIGNE et Coralie ALIZARD, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	17/10/2025		
Membres en Exercice : 9		<u>Absents excusés/pouvoirs</u> :	Messieurs Franck JONCKHEERE, Samuel DOVERGNE
Membres Présents : 6		<u>Absents non excusés</u> :	Monsieur Joël GALEK
Membres votants : 7		<u>Secrétaire de séance</u> :	Madame Gwenaëlle LEROY

Délibération n°
32-2025

Convention SPA d'Essuilet

Monsieur BETHELMY présente les deux options que propose la SPA d'Essuilet dans le cadre de la convention de fourrière animale :

Option A :

La part par habitants (422) 1€ soit 422€ avec un montant minimal annuel forfaitaire de 200€ révisable chaque année, sans déplacement pour venir chercher les animaux.

Option B :

La part par habitants (422) 1,40€ soit 590,80€ avec un montant minimal annuel forfaitaire de 400€ révisable chaque année, avec déplacements. Les déplacements font l'objet d'une tarification à partir de 10 km. Plainval se situe à 12.8 km donc il y aura des frais de déplacements. Le déplacement sera facturé 121€ en semaine avec 15.50€ supplémentaire par demie heure en plus sur place ; 160€ pour les jours fériés, dimanches et nuits avec un supplément de 29€ par demie heure en plus sur place.

La stérilisation des femelles est de 160€ et la castration des mâles est de 95€, sans intervention de la SPA pour les attraper. C'est à la Mairie de le faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De reporter le vote, abstention à l'unanimité

Plainval, le 28 octobre 2025
Le Maire,
Samuel DOVERGNE

